

VILLE DE WATTRELOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELEGATION DE POUVOIRS
ACTIONS EN JUSTICE OU DEFENSE DU CCAS

DELIBERATION N° 38

Date : MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,
Président du CCAS.

Vu les articles R123-21 à 23 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 17 du 23/06/2026 accordant notamment au Président le pouvoir d'exercice, au nom du CCAS, d'actions en justice ou défense du CCAS ;

Considérant le besoin de préciser le périmètre et les modalités de l'exercice de cette délégation de pouvoir d'intenter au nom du CCAS des actions en justice ou de défendre le CCAS dans les actions intentées contre lui ;

Le Conseil d'Administration décide les délégations de pouvoir suivantes :

- En contentieux et précontentieux dans l'ensemble des catégories de litiges pouvant concerner le CCAS devant les juridictions administratives ou judiciaires
- Pour le dépôt de plainte avec constitution de partie civile et la constitution de partie civile dans une affaire pénale
- Pour les procédures d'urgence
- Pour exercer le cas échéant les voies de recours
- Pour transiger avec les tiers dans la limite de 1 000.00 €
- Pour intervenir pour toute procédure de résolution amiable d'un litige et dans toutes les procédures alternatives aux poursuites traditionnelles
- Le choix des avocats s'effectue librement au cas par cas selon les domaines d'intervention

Ces mêmes pouvoirs sont donnés pour les actions précontentieuses ou contentieuses en cours.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Transmis et publié dans les délais légaux



Wattrelos, le 23/09/2026
Le Maire-Président du CCAS

Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

23 SEPTEMBRE 2026– 18H00

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre 2026 à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de WATTRELOS s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Dominique BAERT, Président du CCAS à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 septembre 2026, soit trois jours francs auparavant.

Etaient présents :

Monsieur Dominique BAERT, Président

Monsieur Tarik MEKKI, Vice-Président,

Mesdames, Vanessa BLICQ, Marjorie BOUGHARI, Michèle COQUELLE, Jocelyne LEFEVRE, Nathalie SPRIET,

Messieurs, Pierre DESSAUVAGES, Daniel BALCAEN, Patrick DUPONCHEEL,

Sont excusés :

Absence excusée avec pouvoir :

Mesdames, Evelyne VANDAMME, Martine LEBLANC, Sarah NEYRINCK,

Absence excusée sans pouvoir :

Absence :

Monsieur Nazzario SANTAMARIA, Directeur, est secrétaire de séance, conformément au règlement intérieur.